

Sept-Îles, le 14 novembre 2012

**MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles  
880, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0142902  
400982427

**Objet : Prolongation de la durée d'exploitation d'une sablière**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 juin 2001 au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 12L01-001 (banc 3571-0066 MTQ) située dans le canton de Goynish à l'intérieur des limites de la municipalité d'Aganish, dans la MRC de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 30 avril 2011. La superficie de l'aire d'exploitation est de 66 000 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 27) suivantes :

- A) zone 20, 567 112 m.E., 5 564 831 m.N.;
- B) zone 20, 567 110 m.E., 5 564 865 m.N.;
- C) zone 20, 567 317 m.E., 5 564 981 m.N.;
- D) zone 20, 567 472 m.E., 5 564 975 m.N.;
- E) zone 20, 567 526 m.E., 5 564 927 m.N.;
- F) zone 20, 567 715 m.E., 5 564 890 m.N.;
- G) zone 20, 567 712 m.E., 5 564 817 m.N.

À la suite de votre demande du 29 avril 2011, reçue le 9 mai 2011 et complétée le 24 août 2012, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, les modifications suivantes :

Prolongation de la période d'exploitation de la sablière 12L01-001 jusqu'au 31 mars 2016.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 29 avril 2011, signée par M. Claude Langevin, ing., concernant une demande de modification de certificat d'autorisation de sablière, 1 page;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 15 août 2012, signée par M. Claude Langevin, ing., concernant une demande de modification du certificat d'autorisation d'une sablière située dans le canton d'Aguanish, dans la MRC de Minganie, 1 page et 2 annexes, dont :
  - Plan intitulé « Source N°3 571-0066 » daté d'octobre 2011 et signé par Gilbert Pigeon.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MAG/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de la Côte-Nord